



## RÉPARATION OU RÉNOVATION

### D'UNE CONSTRUCTION

---

Toute demande de certificat d'autorisation doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné au bureau de la Ville sur un formulaire fourni par la Ville. Ledit formulaire doit être accompagné du paiement de la demande de permis.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- l'identification cadastrale de l'emplacement, ses dimensions et sa superficie;
- une description des travaux de réparation de la construction.

#### **Coût du permis**

Résidentiel : 35,00\$ plus 10,00\$ par logement additionnel ou 10,00\$ par chambre locative additionnel

Agricole : 50,00\$ plus 0,1% du coût estimé des travaux

Commercial, industriel, public ou communautaire : 150,00\$ plus 0,2% du coût estimé des travaux